



DAREIC/17-761-356 du 04/12/2017

ECHANGES ET ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER : ANNEE 2018-2019

Référence : BO n° 35 du 19 octobre 2017

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : DAREIC - Tel : 04 42 91 72 78 - Fax : 04 42 91 72 82 - Mail : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr

Les professeurs du second degré souhaitant bénéficier d'un stage de perfectionnement en langue ou d'un séjour professionnel doivent retirer un dossier de candidature sur le site internet du CIEP. **(date limite 19 janvier 2018)**

A - Enseignement public : Programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement :

a1 - Echange franco-allemand

Le formulaire de candidature complété par le candidat (annexe 4C) est transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription pour avis à la date indiquée au niveau académique. Le candidat est susceptible d'être convoqué à un entretien de motivation par le rectorat.

- inscription du candidat sur le site Eduscol dans la rubrique « Europe et Monde » (<http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>) et envoi du dossier à l'IEN de circonscription
- transmission par l'IEN de circonscription après avis à l'IA-DASEN pour décision pour le **15 janvier 2017**
- transmission par l'IA-DASEN à la DAREIC des candidatures retenues pour le **22 février 2018**
- transmission par la DAREIC des dossiers à la DGESCO pour le **7 mars 2018**

a2 - Échange poste pour poste avec le Québec

- **Du 20 octobre au 15 décembre 2017**

Dépôt des candidatures en ligne et impression du dossier papier complet (dossier accompagné de ses annexes 1, 2, 3) à compléter par le directeur d'école (annexe 1 du dossier poste pour poste).

<http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/>

- **18 décembre 2017**

Envoi par la Dareic d'Amiens aux Dareic des académies des candidats de la liste des dossiers déposés.

- **22 décembre 2017**

Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature papier complet à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis (annexe 2 à compléter).

- **29 janvier 2018**

Transmission du dossier complet à l'IA-Dasen du département concerné pour décision (annexe 3 à compléter).

Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats.

- **2 février 2018**

Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens.

Télé-versement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives.

- **2e quinzaine de février**

Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés.

- **5 mars 2018**

Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.

- **12 mars 2018**

Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat.

B - Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés :

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

b1 - Stages de perfectionnement en langue :

procédure pour le 1^{er} degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP puis transmission des dossiers papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission des dossiers par l'IEN de circonscription, à l'IA-DASEN pour le **26 janvier 2018**
- transmission par l'IA-DASEN des dossiers au CIEP pour le **23 février 2018**

procédure pour le 2nd degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission du dossier papier par le chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR/IEN-ET pour avis pour le **5 février 2018**
- transmission par le secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le **21 février 2018**
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats (revêtus de tous les avis hiérarchiques) au CIEP pour le **23 février 2018**.

Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques du chef d'établissement ou de l'inspecteur ne seront pas traitées.

C - Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement :

c1 - Séjours professionnels (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels> et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis pour le : **25 mars 2018** (date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP).
- envoi du dossier par le chef d'établissement, au secrétariat des inspecteurs (IA-IPR ou IEN-ET/EG) pour avis pour le **6 avril 2018**
- transmission par le secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le **25 avril 2018**
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats au CIEP pour le **2 mai 2018**

Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques du chef d'établissement ou de l'inspecteur ne seront pas traitées

c2 - Accueil d'enseignants européens (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni) dans un établissement public du second degré en France.

Les établissements scolaires français peuvent également accueillir un collègue européen pour une durée de deux semaines. Les enseignants étrangers candidats, devront de leur côté procéder à leur inscription auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.

[Procédure de candidature pour les établissements français](#)

L'inscription se fait en ligne sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

Les établissements candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- B.1.

Dates limites :

Inscription en lignes : **1^{er} avril 2018**

Transmission des dossiers de candidature au Ciep, avec copie à la dareic : **2 mai 2018**

D - Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premiers et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle) :

d1 - Codofil : séjour en Louisiane

Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 1^{er} degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission des dossiers par l'IEN à l'IA-DASEN **pour le 26 janvier 2018**
- transmission des candidatures revêtues des avis hiérarchiques par l'IA-DASEN au CIEP + copie pour information à la DAREIC pour le **23 février 2018**

Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 2nd degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis et transmission des dossiers de candidatures_ (revêtus de l'avis hiérarchique) par le chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR pour le **26 janvier 2018**
- transmission des dossiers de candidatures (revêtus des avis hiérarchiques) par le secrétariat des IA-IPR à la DAREIC pour le **16 février 2018**
- transmission des candidatures revêtues de tous les avis hiérarchiques par la DAREIC au CIEP pour le **23 février 2018.**

Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille